



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 29 août 2022 – 20h15 – Foyer de la Grande salle**

---

**Présidence** : Monsieur Andrea TASINATO

**Personnes excusées** : Mmes Nathalie BUSSARD, Amandine COULLARD-DESCOS, Christelle DEBONNEVILLE, Sophie DEBONNEVILLE et Valérie THEINTZ ainsi que MM. Vincent FRUTIGER, Nicolas GOLAY; Jean-Marie RENAUD et Jean-Michel RENAUD.

**Personne absente** : *aucune*

\* \* \*

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **41** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président informe qu'une coquille s'est insérée sur l'ordre du jour. Au point 5, il s'agit bien du préavis **03-2022** (et non 01-2022). L'intitulé du préavis étant quant à lui correct, le Président invite l'assemblée à accepter cette modification de pure forme. Aucune objection n'est formulée.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux</li><li>2. Adoption du procès-verbal du <b>23 juin 2022</b></li><li>3. <b>Communications</b> du Bureau</li><li>4. Préavis 03-2022 "<b>Remplacement de la chaudière à bois du site du Marais</b>" – rapport de la commission des finances</li><li>5. Préavis 03-2022 "<b>Remplacement de la chaudière à bois du site du Marais</b>" – rapport de la commission ad hoc</li><li>6. Election de la <b>commission de gestion</b></li><li>7. Election complémentaire à la <b>commission permanente de recours en matière d'impôt et taxes communales</b></li><li>8. <b>Informations</b> de la <b>Municipalité</b></li><li>9. <b>Divers et propositions individuelles</b></li></ol> |
|---|

En préambule, le Président invite l'assemblée à se lever pour rendre un hommage silencieux à **Mme Marta HOFER-KÄMPF**, mère de Mme Doris CHRISTEN, Conseillère communale et présidente de la commission des finances.



## 1. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux

A l'occasion de la démission avec effet au 30 juin 2021 de M. Stéphane PICHON ainsi que de Mme Sonia GUTLEBEN, les personnes suppléantes – selon l'ordre du procès-verbal communal – sont MM. Gregory DUBOIS et Thomas HERQUEL. Ce dernier n'habitait plus la commune, la personne qui suit est M. Maxime JAQUILLARD.

Le Président invite MM. Gregory DUBOIS et Maxime JAQUILLARD à s'avancer face à l'assemblée.

Après lecture du serment par le Président, MM. Gregory DUBOIS et Maxime JAQUILLARD sont assermentés en tant que nouveaux Conseillers communaux sous les applaudissements de l'Assemblée.

## 2. Adoption du procès-verbal du 23 juin 2022

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins trois abstentions. Le Président remercie son rédacteur.

## 3. Communications du bureau

Le Président rappelle les événements qui se sont déroulés ces dernières semaines dans notre commune. Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont pris part à l'organisation de ces manifestations.

Dates à venir:

- Samedi 17 septembre (après-midi) : CleanUpDay (action citoyenne de récolte de déchets sauvages)
- Vendredi 23 septembre : Gimelapéro organisé par le Ski Club au Jardin Anglais dès 17h30
- Dimanche 25 septembre : votations fédérales (4 objets)
- Mardi 27 septembre : prochaine séance du Conseil communal à 20h15

## 4. Préavis 03-2022 "Remplacement de la chaudière à bois du site du Marais" – rapport de la commission des finances

## 5. Préavis 03-2022 "Remplacement de la chaudière à bois du site du Marais" – rapport de la commission ad hoc

Le Président passe la parole à la Commission des finances. M. Florian MAGNIN, rapporteur, donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

Le Président passe la parole à la Commission ad hoc. Mme Elodie JEANNERET, rapporteuse, donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

Lecture faite de ceux-ci, le Président passe la parole à l'assemblée.



## Conseil communal de Gimel

M. Stéphane BOURGEOIS : relève qu'il est mentionné dans le préavis municipal que la consommation de l'ancienne chaudière représentait une part bois d'environ 45% contre 55% pour le gaz. L'intéressé comprend de la figure 9 de la page 3 du préavis que la tendance sera fortement inversée avec la nouvelle chaudière à bois avec une part bois à 74% contre 26% pour le gaz. Ce constat est-il correct ?

Il est également précisé que la nouvelle chaudière à gaz sera toujours sollicitée pour la production d'eau chaude sanitaire durant les beaux mois de l'année (là où l'usage de la chaudière à bois n'est pas pertinent). Est-ce qu'une solution de solaire thermique a été envisagée et étudiée ?

M. Laurent GUIGNARD : confirme que la consommation provenant du gaz sera réduite dans les proportions indiquées, si l'on s'en tient aux projections calculées. En dépit du fait que la chaudière à bois sélectionnée sera plus petite, elle permettra un meilleur rendement car elle sera équipée d'un accumulateur. Elle pourra également être utilisée plus longtemps que la chaudière à bois actuelle qui, en raison du fait qu'elle était trop puissante, devait être arrêtée aux alentours des vacances de Pâques.

La possibilité de s'équiper d'une solution solaire thermique devrait être envisagée comme troisième étape. Cette solution n'a pas été retenue pour l'heure, l'objectif actuel étant le remplacement de la chaudière à bois. L'inconvénient d'une solution thermique est que l'on dispose d'une source d'énergie optimale durant une période où les besoins sont moindres dans le complexe scolaire. Mais il est vrai qu'en raison des impératifs réglementaires, il faudra certainement s'en équiper à l'avenir même si une distribution directe sur la chaufferie n'apparaît pas comme une solution pertinente.

Mme Déborah BIGNENS : relève que les deux commissions se sont prononcées sur les aspects techniques et financiers, mais non environnementaux. Dans ce contexte, ne serait-il pas opportun de solliciter la commission climat et environnement afin d'avoir son retour ? Est-ce que cet investissement est en ligne avec la stratégie développée (ou en cours de développement) par notre Municipalité ? De même, à l'avenir, est-ce que cette commission ne devrait pas être davantage sollicitée lorsque les préavis municipaux touchent directement ou indirectement la thématique environnementale ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise qu'une chaudière à bois entre dans la catégorie des énergies renouvelables. Le commission climat et environnement a pour l'heure concentré ses travaux sur un questionnaire destiné à la population. Elle n'a pas travaillé, en revanche, sur des mesures destinées à économiser l'énergie au niveau communal. L'étude d'un PECC<sup>1</sup> l'année prochaine est toutefois envisagée.

M. Eric MARCHESE : remercie les deux commissions pour leurs travaux complémentaires même si l'on peut regretter l'absence d'analyse portant sur une solution solaire thermique. En l'état des connaissances actuelles, on comprend que l'installation choisie représente la moins mauvaise solution. D'une manière plus générale, comment mieux réguler la température des locaux considérant, par exemple, que la salle de sport est généralement surchauffée en hiver. Cette situation conduit à ouvrir les fenêtres pour rafraîchir la salle ce qui occasionne une perte d'énergie. Est-ce que la nouvelle chaudière permettra d'éviter ce type de problème ?

M. Laurent GUIGNARD : il faut distinguer la chaudière qui crée de l'énergie des réglages de la températures des locaux. Sur ce dernier point, un travail doit être effectué afin d'obtenir un réglage efficient de la température des différents bâtiments. La sensation de chaleur dans la salle de gym, par exemple, n'est pas la même selon les activités réalisées et le moment de la journée où elles interviennent. Le choix de la bonne température dans les différents sites du campus scolaire est une vraie question et dépend pour beaucoup de l'activité réalisée. Pour l'heure, nous ne savons pas quelle serait la température parfaite qui conviendrait à chacun et en toutes circonstances.

---

<sup>1</sup> Plan énergie et climat communal (PECC)



M. Olivier SCHÄR : juge le débat de ce soir très intéressant sur la façon de répondre à un besoin urgent d'équipement et comment faire en sorte que ce besoin s'inscrive dans une planification plus longue en matière de climat ou d'économie d'énergie. Quelles assurances peuvent être données aujourd'hui que si nous acceptons cette dépense d'investissement, celle-ci ne sera pas remise en cause dans le cadre des travaux de la commission climat et environnement ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : chaque vote du Conseil communal est l'expression d'une décision à un moment déterminé. Si, lors des travaux en relation avec le PECC, des mesures spécifiques doivent être prises, elles le seront. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'objet d'un vote vise le remplacement d'une chaudière à bois par une autre chaudière à bois qui, une fois encore, constitue une énergie renouvelable. On est ainsi dans la droite ligne de la consommation que l'on souhaite avec du bois de nos forêts.

M. Serge KURSNER : souhaite une explication sur ce que veut dire "redondance en cas de panne" mentionné dans le rapport de la commission ad hoc et quel type de bois sera utilisé dans la chaudière. Exprimées de manière simple, quelles sont les étapes entre la forêt et l'eau chaude.

M. Laurent GUIGNARD : il s'agit de bois chapelés (pas de pellets) livrés, à mesure, par l'entreprise Foretnergie. Le coût ne se calcule pas en fonction du bois consommé, mais de l'énergie produite et comptabilisée à l'aide d'un compteur. Par "redondance en cas de panne", il faut comprendre que si nous avons deux chaudières à gaz et que l'approvisionnement est compromis, nous n'avons plus de source de chauffage. S'agissant de la chaudière à bois, la seule panne qui s'est produite ces dernières années était liée à un mauvais calibrage de copeaux qui a coupé l'alimentation en bois pendant un ou deux mois. Ainsi il est important de disposer de deux sources d'énergie distinctes pour fonctionner sans difficulté.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 03-2022 et fait passer l'objet au vote.

Par <b>34 OUI</b> , <b>0 NON</b> et <b>6 ABSTENTIONS</b> , le préavis est <u>accepté</u> .
--

M. Laurent GUIGNARD : remercie pour la confiance exprimée. La commande sera confirmée dès demain. La chaudière devrait être livrée en janvier ou février 2023.

## 6. Election de la commission de gestion

Le Président donne lecture de l'article 38 du règlement du Conseil communal portant sur les prérogatives de la commission de gestion. Composée de 5 membres, ces derniers sont élus pour une durée d'une année, rééligible.

Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures :

Mme Carole BOURGEOIS présente les candidatures de trois membres sortants qui souhaitent se représenter, à savoir : Mmes **Sophie CROISIER** et **Nathalie BUSSARD** ainsi que M. **Jean-Michel RENAUD**.

M. Sebastien DEBONNEVILLE présente la candidature de M. **Marc GUILLET**.

M. Enis DRAGOSHI présente la candidature de M. **Saverio NUTRICATO**.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, les candidats sont élus tacitement par acclamation.



## 7. Election complémentaire à la commission permanente de recours en matière d'impôt et taxes communales

A la suite de la démission de Mme Sonia GLUTEBEN, il convient de procéder à une élection complémentaire.

Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures :

M. Julien WOLF : présente la candidature de M. **David WYSS**.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, le candidat est élu tacitement par acclamation.

## 8. Informations de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO :

Rappelle qu'un **pacte d'amitié** lie notre commune à celle de Gimel-les-Cascades. 2023 sera marquée par le 30<sup>e</sup> anniversaire de la signature de ce pacte. Les habitants de notre village sont cordialement invités à se rendre à Gimel-les-Cascades à cette occasion. Un comité d'organisation sera constitué à cette fin. Si des personnes sont intéressées à rejoindre ce comité, elles peuvent se manifester.

M. Philippe REYMOND :

Concernant la **réfection de la route d'Aubonne**, des difficultés administratives imputables à la DGMR<sup>2</sup> font que la délivrance de l'autorisation pour débiter les travaux a été retardée. Ceux-ci devraient débiter au mois d'octobre.

A la suite d'une séance de travail intervenue avec la commission des finances, la Municipalité a pu exposer sa vision quant à la planification financière de la **rénovation du réseau routier**. Celle-ci sera également présentée au Conseil communal. La réfection du chemin Magnin devrait également intervenir à compter du mois d'octobre.

M. Laurent GUIGNARD :

Revient sur un constat existant de longue date : la présence de papiers et autres résidus dans le **canal de la Saubrette**. Au printemps dernier, il a été constaté que le raccordement d'un WC était mal connecté au réseau des eaux usées. Le problème n'ayant pas cessé pour autant et après d'autres investigations, il a été découvert qu'une conduite datant de 1975 n'a pas été complètement achevée à l'époque. Il manque une portion d'environ 100m en dépit de la présence de celle-ci sur les plans communaux. Ainsi, les eaux usées du bas de la rue du Fort – représentant plusieurs dizaines de logements - se jettent en réalité dans le réseau des eaux claires depuis près de 50 ans. Une rencontre avec le garde-pêche doit intervenir lundi à la première heure. Des travaux d'urgence vont être réalisés sans passer par le dépôt d'un préavis pour gagner du temps.

---

<sup>2</sup> Direction générale de la mobilité et des routes



M. Heinz FORRER :

La **rentrée des classes** est intervenue pour 366 élèves (+21 en comparaison de l'année précédente) à raison de 296 pour Gimel et 70 pour Essertines-sur-Rolle. Une signalisation d'interdiction de circulation a été posée sur la place des bus devant le collège du Marais considérant que des parents stationnent leurs véhicules ou traversent cette zone avec leur véhicule. La sécurité doit être assurée.

L'action **CleanUpDay** aura lieu le samedi 17 septembre. Vous êtes tous cordialement conviés de 14h à 17h pour participer à cette action en faveur de notre village.

Le **questionnaire destiné à la population** est à présent terminé. Le sondage en ligne contiendra le logo de la commune afin de lui conférer un caractère officiel. Il sera possible d'interrompre la saisie du questionnaire puis de la reprendre ultérieurement. Plusieurs membres d'une même famille pourront compléter le sondage au travers d'un accès personnel dédié.

## 9. Divers et propositions individuelles

Mme Doris CHRISTEN :

i) dans le prolongement des propos de M. Laurent GUIGNARD, savons-nous d'ores et déjà combien coûteront les travaux en lien avec les problèmes de **raccordement de la rue du Fort** ? Les frais seront-ils portés dans le budget, et si oui à la place de quoi d'autre ? De plus, comment se fait-il que pendant 50 ans, aucune coloration n'a été faite afin de rechercher la cause du problème.

ii) s'agissant du **PECC**, est-ce que la Municipalité a décidé de s'adjoindre les services d'un bureau d'étude sachant que des subventions à hauteur de 50% des coûts sont possibles ?

iii) concernant la **Place de la Vernette**, à la suite de la présentation réalisée par la Municipalité en 2021, où en est-on depuis ?

iv) enfin, concernant l'**Hôtel de l'Union**, là aussi une présentation a été faite à l'époque, où en sommes-nous aujourd'hui ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) le coût est pour l'heure encore inconnu car la cause vient tout juste d'être découverte. Un budget devra être établi. Nous disposons de fonds de réserves pour les eaux que nous pourrions utiliser dans ce cadre-là si le montant porté au budget devait être dépassé. S'agissant de l'absence de coloration, celle-ci n'est pas intervenue car personne ne s'est plaint dans le passé. C'est en raison de la sécheresse que la problématique s'est révélée de manière particulièrement visible.

ii) la commune entend débiter l'étude d'un PECC en 2023. Des discussions sont également intervenues avec les communes de Saubraz et de St-Oyens afin de déterminer dans quelle mesure une coopération serait possible dans la perspective de l'établissement d'un PECC commun.

iii) l'avancement du projet de la Vernette est lié à l'aboutissement du PACom<sup>3</sup>. Suite aux réponses obtenues du canton, la Municipalité doit s'entretenir avec le bureau d'ingénieur afin de poursuivre la planification du PACom.

iv) le dépôt d'un préavis dans le sens du projet présenté à l'époque sera fait prochainement.

M. Laurent GUIGNARD :

i) précise que sur la base du plan des canalisations, une analyse des conduites d'eau clair a été réalisée afin d'établir la cause du problème. Il se trouve que la localisation de celui-ci s'est trouvée, par hasard, à proximité d'un chantier. C'est à cette occasion qu'il a été constaté qu'un WC était mal raccordé alors qu'il ne s'agissait que d'une partie du problème. Il était difficile d'imaginer que pendant toutes ces années, une conduite présente sur des plans n'était, en réalité, pas entièrement posée.

<sup>3</sup> Plan d'affectation communal (PACom)



## Conseil communal de Gimel

M. Pascal CIABURRI: revient sur l'assermentation pour relever que la **démission d'un 2<sup>e</sup> membre** n'a pas été communiquée au Conseil communal

M. le Président Andrea TASINATO: confirme la démission de deux membres (M. Stéphane PICHON et Mme Sonia GUTLEBEN) avec effet au 30 juin 2022. Il s'avère que Mme Gutleben a adressé sa démission à la Municipalité et non au Conseil communal de sorte que l'annonce n'a pas pu être faite lors de la séance du mois de juin.

Mme Isaline PROBST SCHÄR: dans le cadre des **enjeux climatiques** actuels, il convient de relever que cette année 2022 s'est avérée la plus sèche depuis l'introduction des mesures pluviométriques. Est-ce que la Municipalité travaille actuellement sur une stratégie ou des mesures concrètes de planification en matière de gestion de l'eau ? De manière plus générale, quelles réflexions sont actuellement en cours s'agissant des difficultés à venir en matière énergétique. Des mesures d'économies ou de rationalisation sont-elles prévues ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO: sur la question de l'eau, il existe un plan directeur établi en 2011. Ce plan directeur concerne toutes les communes du haut plateau (Gimel, Saubraz, St-Oyens, St-George, Marchissy, Longirod, etc.). Durant 10 ans, chaque commune a quelque peu travaillé dans son coin. Cette année, nous avons toutefois relancé la discussion avec ces communes dans le cadre de l'actualisation de ce plan directeur. M. Laurent GUIGNARD, préside un comité de municipaux en charge de cette question. Un ingénieur hydraulique sera mandaté afin de formuler des propositions d'amélioration. Il n'est pas possible de donner plus de précision en l'état, mais il est en tout cas certain que la problématique doit être appréhendée de manière régionale. A Gimel, en particulier, nous n'avons heureusement pas manqué d'eau durant l'été. S'agissant des questions énergétiques, il est difficile d'en dire davantage dans la mesure où c'est la Romande énergie qui maîtrise l'approvisionnement énergétique dans le village. C'est donc à elle qu'il reviendra de communiquer une fois que des décisions auront été prises par la Confédération. Pour l'heure, on ne parle que des mesures de précaution, mais aucune restriction ou interdiction n'a encore été annoncée. Il s'agit donc d'une politique menée par la Confédération.

Mme Anne-Laurence BERGER : précise que l'éclairage public équipé de LED consomme seulement 30% d'énergie. On ne peut pas descendre en dessous, mais on est tout de même loin des 100% initiaux. Il reste encore deux rues à équiper de ce type d'éclairage. Si de nouvelles rues venaient à être construites et ainsi de nouveaux équipements posés, alors nous étudierons l'opportunité d'un éclairage à l'énergie solaire. Un premier test devrait intervenir avec l'éclairage des nouveaux arrêts de bus. Un remplacement intégral des installations existantes par du solaire serait en revanche trop coûteux.

Mme Mary CROISIER : revient sur l'émission Infrarouge de la semaine dernière au cours de laquelle le directeur des services industriels genevois a suggéré aux propriétaires d'abaisser à 20 degrés la **température des logements**. Ne s'agit-il pas d'une piste qui pourrait être reprise par la Municipalité pour le chauffage des bâtiments communaux ? De même, toujours dans un souci d'économie d'énergie, ne devrait-on pas inciter davantage les parents à envoyer leurs enfants à l'école à pied ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : concernant la suggestion aux parents, il conviendrait de la formuler plutôt à l'ASSAGIE. Pour ce qui est de la température idéale, cette question n'est pas évidente et mérite réflexion.

M. Heinz FORRER : précise qu'une séance avec l'ASSAGIE est prévue le 5 septembre. Il y sera également question du programme intitulé "Robin des watts" visant la sensibilisation des élèves autour des questions d'économie d'énergie.

M. Simon NOBLE : comprend des propos tenus ce soir qu'il y a une réelle envie de la part du Conseil communal que la Municipalité se positionne de manière proactive sur les questions climatiques et énergétiques sans nécessairement attendre des mesures contraignantes ou des injonctions de la Confédération.



## Conseil communal de Gimel

Mme Sophie CROISIER : vous n'êtes pas sans savoir qu'une **initiative populaire sur l'élevage** menace notre agriculture et notre économie nationale. Les agriculteurs de Gimel se sont unis pour réaliser le 3 septembre prochain une journée "portes ouvertes" de 10h à 12h chez M. Michel JUDAS à Bauloz et chez la famille CROISIER à Gimel. Le but est de vous montrer notre attachement à notre bétail et notre passion. A noter qu'une seconde date est prévue le 10 septembre (lieu encore à définir).

M. Jean-Marie PASCHE : relève – non sans humour – qu'en dépit des propos tenus un peu plus tôt, la **Saubrette** constitue l'une des rivières les plus poissonneuses du canton.

M. Stéphane BOURGEOIS : remercie la Municipalité ainsi que le personnel communal pour leur soutien et leur aide précieuse dans le cadre de l'organisation de la **fête au village** qui s'est tenue il y a quelques jours. La manifestation s'est très bien déroulée. Un merci également aux exposants. Rendez-vous en 2025 pour la prochaine édition !

M. Eric MARCHESE : remercie la Municipalité pour l'organisation du 1<sup>er</sup> août. Après 2 années de COVID, on sent que la population en avait besoin, même si la cantine n'était pas totalement pleine.

S'agissant de l'emplacement du **terrain de basket**, on peut constater que le tartan est abimé, preuve que cette place est régulièrement utilisée ce qui est réjouissant. Il serait bon de planifier le remplacement de cet agglomérat.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : prend note de la demande.

Mme Doris CHRISTEN : remercie pour la pose de bancs sous le **kiosque** situé dans la cours du **collège du Marais**. Beaucoup de personnes s'y arrêtent.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h30.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin